

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 14

Artikel: Restauration de l'ancienne auberge de la "Croix-Blanche" à Morges
Autor: Collomb, Guy / Collomb, Marc / Vogel, Patrick
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Restauration de l'ancienne auberge de la « Croix-Blanche » à Morges

par Guy Collomb, Marc Collomb et Patrick Vogel, Lausanne



Cinq siècles d'histoire à explorer

L'état de cette maison résulte des concrétions des diverses interventions s'étant succédé depuis le XV^e siècle. Elle présente la particularité de partager avec le fonds voisin mitoyen une façade recouvrant sans solution de continuité deux propriétés distinctes; ces dernières sont divisées selon les règles de l'urbanisme en vieille ville de Morges en une bande large et une bande étroite. La restauration décrite ici s'applique à la bande étroite, partant de la rue principale de Morges — la Grand-Rue — et aboutissant à la rue des Fossés (dont le nom évoque l'emplacement des défenses de la cité médiévale); la largeur de cette bande varie de 4 à 5 m.

Le remplissage de cet espace allongé s'est effectué à partir de la Grand-Rue pour occuper finalement, au XIX^e siècle, les interstices encore libres sur l'arrière du fonds.

En coupe aussi, divers remaniements attestent d'une accumulation de modifications. La plus importante, la surélévation de la façade sur la Grand-Rue (1899-1902), a détruit l'image unitaire du bâtiment en accentuant visuellement la bipartition du régime foncier sous-jacent.

Il semble que l'édifice ait d'abord servi d'auberge, à la fin du XV^e siècle, à l'enseigne de la « Croix-Blanche »¹. De 1508 à 1520, il devient propriété de la ville, qui s'en sert comme maison de commune,

pour retrouver par la suite sa vocation hôtelière et accueillir des hôtes illustres. La façade actuelle, unique en Suisse, daterait de 1549-1552 et serait l'œuvre du maître maçon Jehan Garnier dit « de la Roche »².

En 1601, la maison est à nouveau en mains privées et dès lors, on ignore quand la toiture et les baies ont été modifiées. On se borne à constater, en particulier, la mutilation des fenêtres à croisées, remplacées par des vitrages à petits car-

reaux; la corniche qui couronnait la façade est masquée par une lourde coque de bois que l'on y accroche sous l'avant-toit. A l'intérieur, après le passage des divers usagers qui se sont succédé, la disposition originale des pièces est totalement effacée dans cette tranche du bâtiment.

Par la charge d'histoire qu'elle contient, par la richesse plastique de sa façade et par sa situation urbaine, cet immeuble contribue à façonner le visage de la ville de Morges. Typologiquement, il se rattache au tissu bâti qui occupe un système de caractéristiques faisant alterner les rues principales et les ruelles de voirie; toutefois, dans la zone de cette maison, les interstices de voirie sont occupés par des courettes privées, isolées du voisinage par des murs et surmontées par des verrières, nombreuses et caractéristiques de Morges. Dans ce réseau très clair, la parcelle du n° 72 de la Grand-Rue occupe une position privilégiée, donnant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, issue d'une utilisation exceptionnelle de la maille urbaine pour la création d'une liaison publique perpendiculaire au système principal parallèle à la rive du lac. Ainsi, c'est l'un des seuls bâtiments de la Grand-Rue d'où l'on peut apercevoir ce dernier.

Les critères de l'intervention

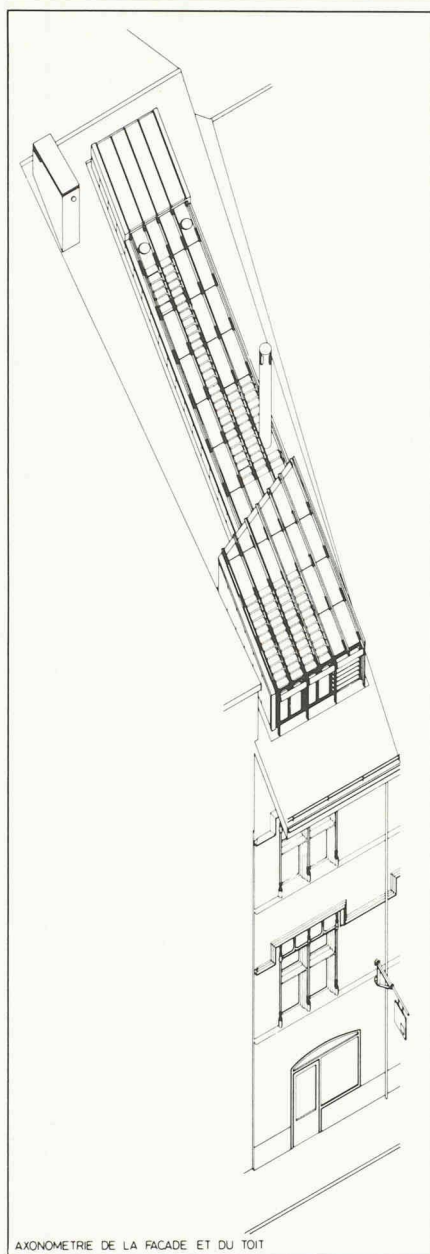
L'état de délabrement de l'immeuble et la perturbation des lignes directrices de sa configuration ont exigé une nouvelle définition de ses espaces et de son allure



La façade sud restaurée.

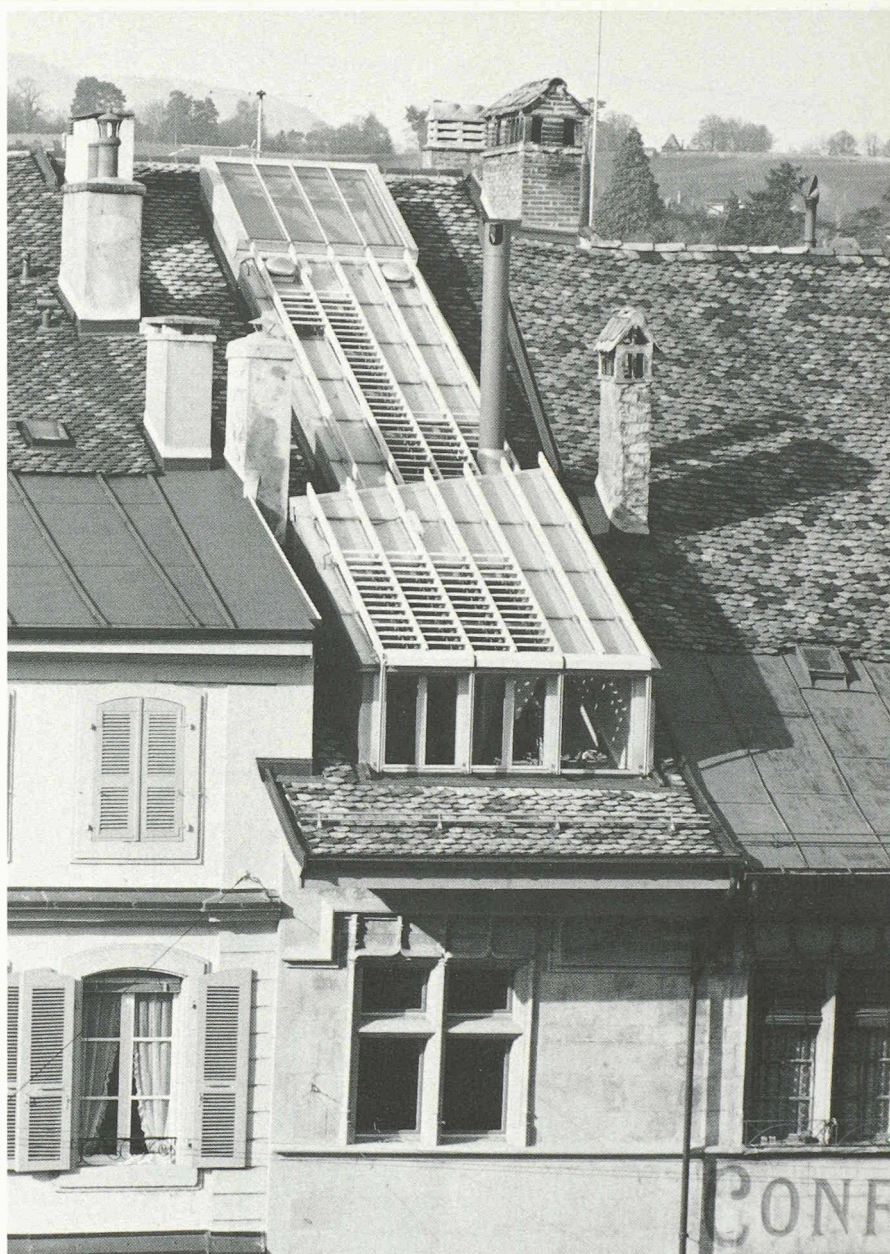
¹ Rappelons que Morges était une cité savoyarde; le drapeau de la Savoie arbore également une croix blanche (Réd.).

² Selon P. Bissegger, dans « A Morges, mise à jour de peintures exceptionnelles », texte d'une conférence de presse donnée le 24 mai 1983.



AXONOMETRIE DE LA FACADE ET DU TOIT

Axonométrie de la façade et du toit.

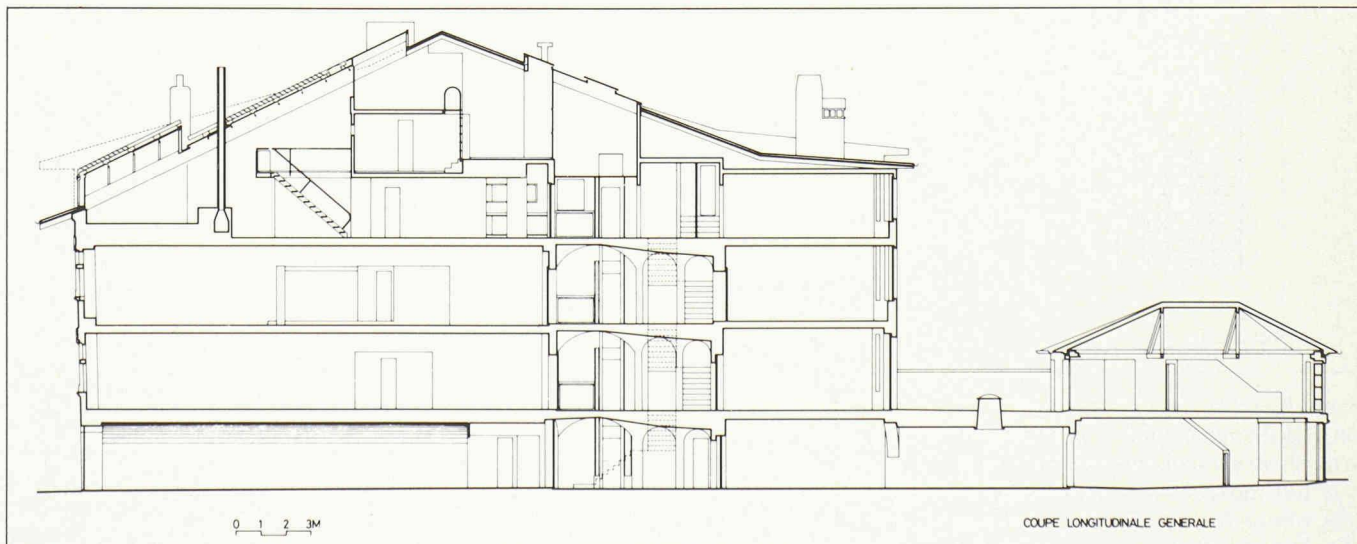


Vue de la nouvelle verrière.

extérieure. A l'intérieur, mis à part le rez-de-chaussée destiné à un usage commercial, l'accent a été mis sur l'étude des vides internes donnés par la largeur

variable de la distance entre murs mitoyens. Dans ces conditions, les combles, le deuxième et le troisième étage ont été adaptés au logement, tandis que le pre-

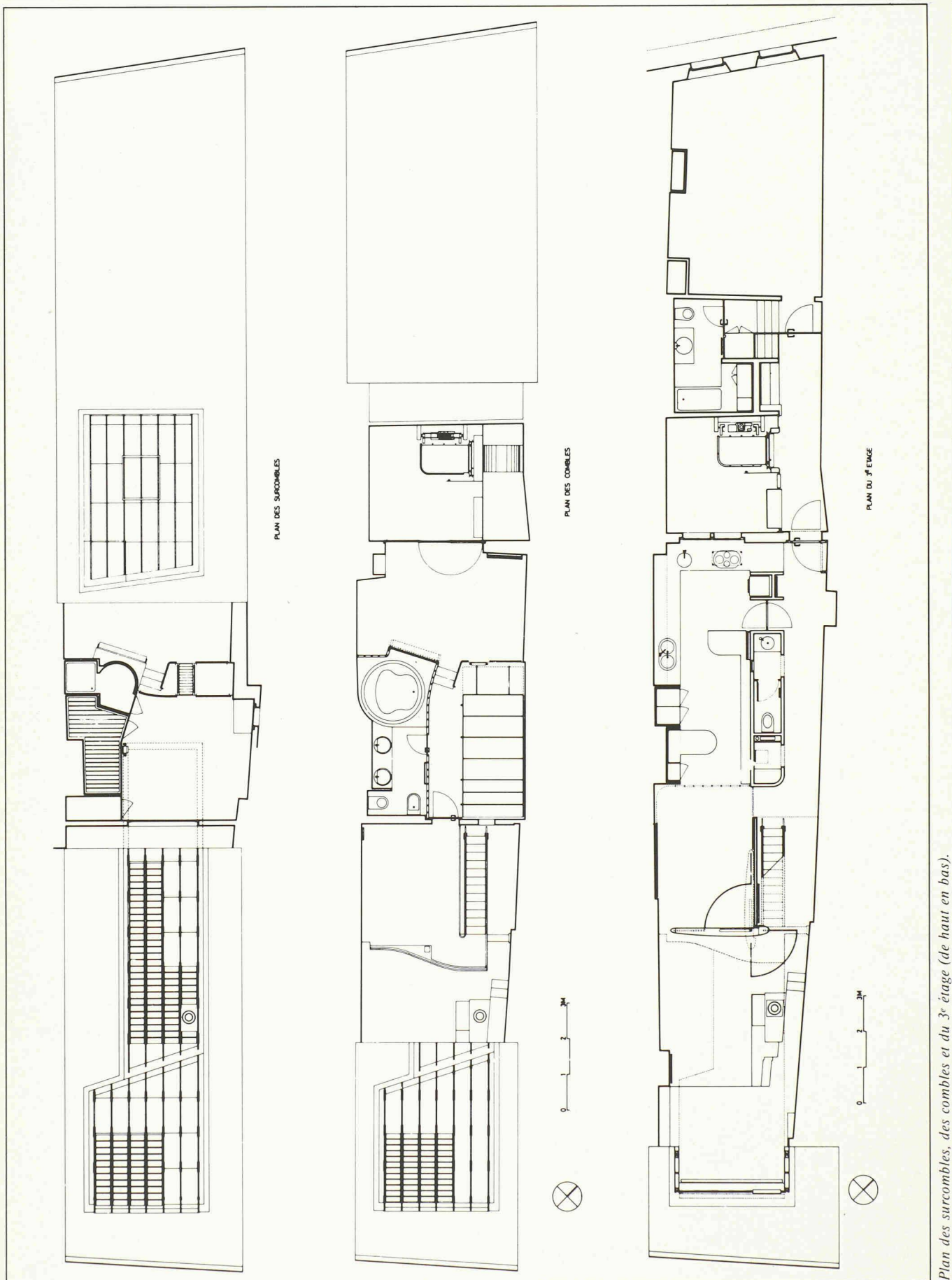
mier étage se plie à des usages multiples (ateliers de dessin, bureaux commerciaux, salles de conférences et d'exposition). A l'extérieur, la façade sur la



0 1 2 3M

COUPE LONGITUDINALE GÉNÉRALE

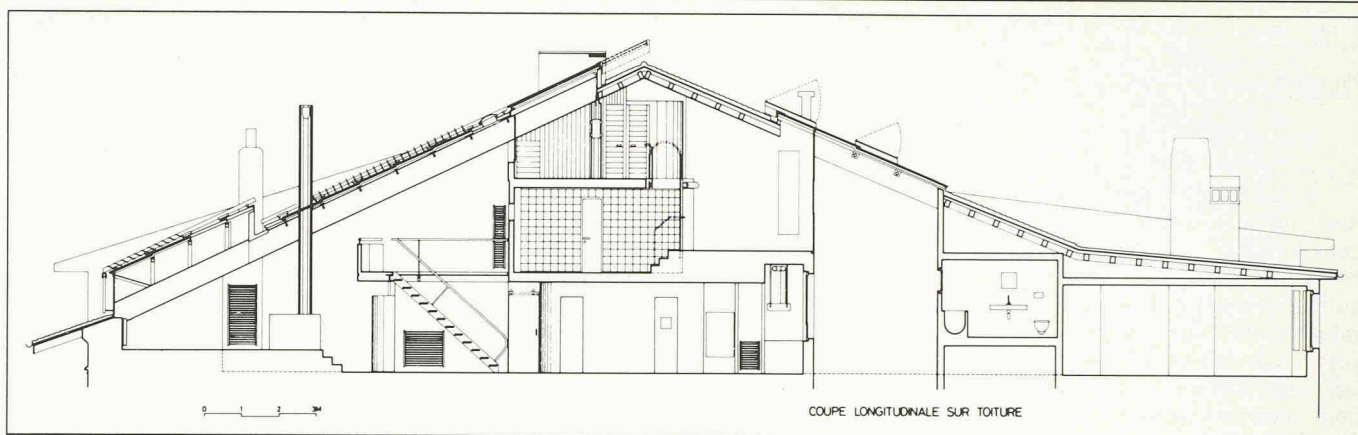
Coupe longitudinale générale.



Grand-Rue a été rétablie au plus près de son état d'origine, grâce à la découverte de traces archéologiques sans équivoque, et le toit rabaissé à son niveau d'avant 1899, c'est-à-dire que l'étage ajouté a été démoli et remplacé par une verrière plus étroite. Cela a permis au propriétaire de

conserver leur habitabilité aux surfaces sous-jacentes à la toiture diminuée. Cette construction groupe d'un seul tenant toutes les superstructures ordinairement placées sur un toit. Elle permet de régler le climat intérieur grâce à un système modulaire de panneaux pleins ou

vitrés interchangeable, à un dispositif de lamelles pare-soleil orientables et à un équipement de ventilation mécanique complété par une aération naturelle. Comme élément du plan architectural, cette verrière règle les zones de service et soumet les circulations de l'étage à une



Coupe longitudinale sur toiture.

approche périphérique. Cela se produisait déjà au rez-de-chaussée de la maison, où l'on parvient de la rue à la courette centrale par un couloir parallèle en servitude sur le fonds voisin, sans devoir emprunter la longue pièce voûtée adjacente.

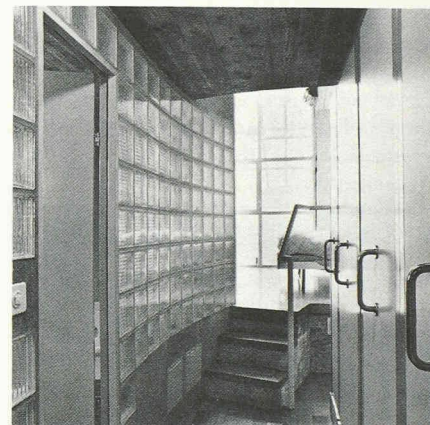
De la rue, ce dispositif permet une lecture claire de l'image générale de la maison, en opposant dans un rapport bien défini ce qui est contemporain et ce qui appartient au passé, sans trahir la mise en œuvre et la couleur d'origine des matériaux en les dissimulant et en compromettant à la longue leur aspect. Auparavant, l'effet perturbateur de l'exhaussement aujourd'hui supprimé ne permettait pas cette perception.

La cour intérieure couverte est équipée d'un ascenseur spécialement conçu et adapté selon les mêmes principes: il se déplace librement dans la courette et entravant le moins possible le passage de la lumière zénithale. Un carénage métallique confère à sa cabine un caractère privé conforme à l'usage de la maison. Pour éviter d'encombrer l'espace de la cour intérieure, seules les protections minimales exigées par la réglementation sur les ascenseurs ont été retenues pour son dessin.

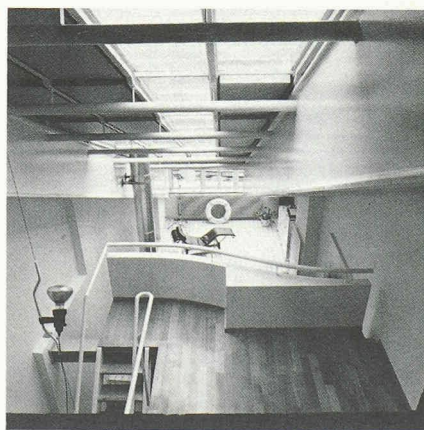
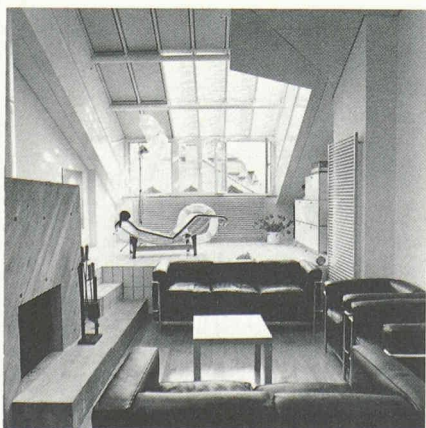
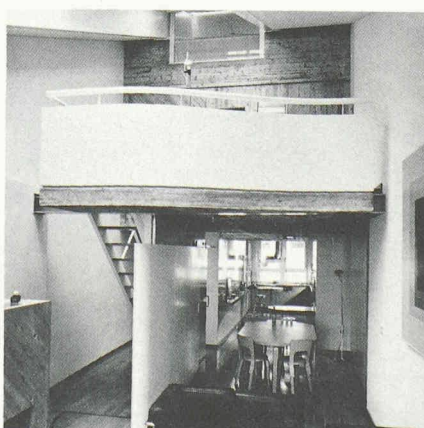
A l'intérieur, enfin, les espaces habitables ont été le moins possible cloisonnés, et souvent par des écrans mobiles, afin de garantir le meilleur confort visuel et l'utilisation optimale de toutes les sources de lumière.

Ainsi, l'intervention s'est bornée à l'insertion d'éléments contemporains, choisis jusqu'au niveau de l'apparence naturelle du matériau en conformité avec les vrais problèmes de l'architecture, pour rétablir un usage commode, confortable et durable de l'édifice, sans mettre en péril ses valeurs historiques.

Les parties anciennes trop lacunaires pour participer heureusement à l'effet d'ensemble de la rénovation ont été dissimulées derrière des cloisons de protection, qu'il sera toujours possible de supprimer un jour; celles qui présentaient à la fois une étendue suffisante et une importance essentielle à la compréhension du bâtiment ont été restaurées. Quant aux espaces à considérer comme intangibles dans leurs lignes principales, ils ont reçu un équipement permettant



Combles: penderie, chambre à coucher et paroi de la salle de bains.

3^e étage: galerie et séjour.3^e étage: séjour.3^e étage: coin à manger et galerie.

clairement de les distinguer des parties anciennes. A chaque endroit en contact avec des vestiges sensibles sur le plan historique, le degré de réversibilité a servi de guide pour évaluer le caractère licite de l'intervention axée sur une meilleure configuration de l'ensemble. On a également rejeté toute velléité d'imitation ou même de permutation d'éléments authentiques pour résoudre le problème de l'adaptation d'un monument à la vie contemporaine. Cette attitude répond à une exigence de véracité envers le public et l'historien, qui doivent pouvoir compter sur l'évidence du rapport dialectique permanent entre époques passée et présente, rapport que l'avènement des «revivals» avait éclipsé.

L'attitude de la surintendance des monuments historiques vaudois a été décisive dans cette quête d'une vie nouvelle pour un monument: graduée selon l'importance des vestiges en cause, stimulant le goût de l'architecte pour une intervention perçue comme authentiquement contemporaine, elle a constitué le meilleur garant d'une réconciliation entre monument et architecture d'aujourd'hui.

Adresse des auteurs:

Guy Collomb, arch. SIA
Marc Collomb, arch. SIA
Patrick Vogel, arch. SIA
Atelier Cube
Galerie Sainte-Luce/Petit-Chêne 27
1003 Lausanne